

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 24 juin 2022.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, M. Christophe FROPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint
Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Alixia BEAUTÉ, Mme Marie-Rose GALMES, M. Patrick TAUSENFREUND, M. Mehdi MONNIER, M. Eric LANÇON, M. Alain PONCET, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme Sidonie MARCHAL, M. Gilles BORNOT, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

Mme Léopoldine ROUDET avec pouvoir à M. Philippe TISSOT
Mme Anne POCHOUNY avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET
Mme Hélène MAITRE-HENRIET avec pouvoir à M. Alexandre GAUTHIER
M. Bernard LACHAMBRE avec pouvoir à M. Alain PONCET
Mme Catherine CONAT avec pouvoir à M. Gilles BORNOT

Etait absente :

Mme Sophie GUILLAUME

Secrétaire de séance :

Mme Alixia BEAUTÉ

OBJET

DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL

Cette délibération a été affichée le : 5 juillet 2022

DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Eddie STAMPONE expose :

Le Budget Primitif de la Ville a été adopté par le Conseil Municipal en sa séance du 4 avril 2022.

La première Décision Modificative de l'exercice réajuste les prévisions du Budget Primitif, avec les principales évolutions ci-dessous exposées.

Dépenses de fonctionnement (hors transferts à la section d'investissement) :
- 56 325 € :

- Les charges générales sont augmentées de 3 352 € avec divers ajustements à la hausse ou la baisse sur 22 postes de dépenses.
Parmi les plus significatifs, une diminution de 162 000 € du coût des fluides (eau, gaz, électricité) due à une augmentation moindre qu'anticipée sur 2022. A l'inverse, le poste alimentation augmente de 53 000 € du fait d'une fréquentation en hausse des restaurants scolaires (retour à la normale post-Covid), les carburants de 37 000 € en conséquence de l'augmentation des prix. La réouverture du CNPA entraîne également une inscription complémentaire de 16 500 €.
- Les charges de personnel sont diminuées de 80 000 € suite à des différés de recrutement sur les postes de chef de la police municipale et de directeur des finances.
- Les autres charges de gestion courante, en hausse de 29 317 €, sont principalement impactées par une provision pour une amende encourue suite à une absence de vérification (obligatoire) de la déclaration de travailleurs détachés dans le cadre du marché Faniuolo (16 000 €), ainsi que par l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'Ukraine (10 000 €).
- Les atténuations de produits, en augmentation de 13 006 €, suite à notification du montant des dégrèvements de THLV.

Recettes de fonctionnement (hors résultat de fonctionnement reporté) :
- 28 087 € :

- Les produits des services du domaine sont augmentés de 12 700 € notamment du fait de la révision de la participation des usagers de la restauration scolaire du fait de la hausse de la fréquentation.
- Les impôts et taxes sont augmentés de 120 011 € suite notamment au réajustement de la taxe additionnelle sur les droits de mutation au vu des encaissements constatés.

- Les dotations et participations reculent de 185 005 € intégrant :
 - Les ajustements de la DGF (- 71 214 €) et de la DSU (+ 2 926 €) suite à notification de leur montant définitif.
 - La réaffectation à hauteur de 145 515 € en section d'investissement de la DPV 2022 compte tenu des actions financées (usages numériques dans les écoles et plages du petit bassin de la piscine d'été), et initialement estimée à 260 659 € au BP.
 - La participation de l'Etat au titre du centre de vaccination Covid (115 999 €) et la compensation pour abandon des loyers commerciaux du mois de novembre 2021 (5 836 €).
 - L'actualisation de subventions de fonctionnement au vu des notifications de cofinancements reçues (18 300 €).
- Les autres produits de gestion courante sont augmentés de 2 700 € afin d'intégrer diverses refacturations de frais (expertises, ...).
- Les produits exceptionnels, en hausse de 16 750 €, intègrent le reversement par le Pavillon des Sciences d'une partie de la subvention versée par la Ville en 2021 au regard de la baisse de leurs activités.
- Les reprises sur amortissements et provisions sont augmentées de 4 757 €.

Dépenses d'investissement : + 1 946 € :

- Les immobilisations incorporelles voient leurs crédits réduits de 700 € du fait d'un redéploiement de crédits aux Musées.
- Les immobilisations corporelles augmentent de 790 736 € du fait du rachat de l'ancienne Sous-Préfecture à l'EPF (720 000 €), de l'assujettissement à la TVA de l'acquisition du terrain Vujovic (54 000 €) ainsi que de diverses acquisitions (16 736 €).
- Le chapitre des immobilisations en cours diminue de 788 090 € du fait du report des travaux sur le grand bassin de la piscine d'été (- 780 000 €) et sur le mur de soutènement du chemin des écoliers (- 120 000 €), de travaux complémentaires sur les espaces publics aux abords de la maison médicale (70 000 €), de la sécurisation de l'aire de jeux du Jules Verne (29 290 €), et d'actualisations de prix et de redéploiement de crédits à hauteur de 15 380 €.

Recettes d'investissement (hors transferts de la section de fonctionnement et emprunts) : - 23 199 € :

- Les ajustements opérés concernent les subventions : DSIL (-200 000 €), DPV (+ 145 515 €), Région (+ 11 700 €), DRAC (+ 10 000 €), autres (+ 7 329 €).

La DM n° 1 du budget principal est équilibrée par :

- Une augmentation du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement de 28 239 €, qui s'établit au total à 2 062 481 €.
- Un emprunt prévisionnel d'équilibre de 7 302 627 € (- 3 094 €).

La Décision Modificative n° 1 du budget principal s'établit par conséquent comme suit :

FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		-56 325.36 €
011	Charges à caractère général	-18 647.96 €
60611	Eau et assainissement	-20 000.00 €
60612	Energie électricité	-32 000.00 €
60613	Chauffage urbain	-110 000.00 €
60622	Carburants	37 000.00 €
60623	Alimentation	53 000.00 €
60631	Fournitures d'entretien	10 000.00 €
60632	Fournitures de petit équipement	2 000.00 €
60636	Vêtements de travail	2 400.00 €
6068	Autres matières et fournitures	880.00 €
6132	Locations immobilières	3 600.00 €
614	Charges locatives et de copropriété	8 400.00 €
615232	Entretien et réparations sur réseaux	10 000.00 €
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	5 000.00 €
6228	Divers rémunérations d'intermédiaires et honoraires divers	7 500.00 €
6232	Fêtes et cérémonies	7 000.00 €
6234	Réceptions	2 920.00 €
6238	Divers publicité, publication	-1 300.00 €
6247	Transports collectifs	2 800.00 €
6251	Voyages déplacements et missions	314.04 €
6282	Frais de gardiennage	-25 662.00 €
6288	Divers	16 500.00 €
63512	Taxes foncières	1 000.00 €
012	Charges de personnel	-80 000.00 €
64111	Rémunération personnel titulaire	-80 000.00 €
65	Autres charges de gestion courante	29 316.60 €
6558	Autres contributions obligatoires	548.07 €
65748	Subventions de fonctionnement aux associations	11 000.00 €
65818	Autres redevances pour concessions brevets licences	918.53 €
6584	Amendes fiscales et pénales	16 000.00 €
65888	Autres charges diverses de gestion courante	850.00 €
014	Atténuations de produits	13 006.00 €
7391112	Dégrèvement de THLV	13 006.00 €
023	Virement à la section d'investissement	28 238.86 €
RECETTES		-28 086.50 €
70	Produits des services et du domaine	12 700.00 €
7066	Redevance et droits des services à caractère social	-6 300.00 €
7067	Redevance et droits des services à caractère périscolaire	19 000.00 €
73	Impôts et taxes	120 011.00 €
73123	Taxe communale additionnelle aux droits de mutation	120 000.00 €
73221	FNGIR	11.00 €
74	Dotations et participations	-185 004.50 €
74111	Dotation forfaitaire	-71 214.00 €
741123	Dotation de solidarité urbaine	2 926.00 €

74718	Participations - Etat - Autres	125 642.98 €
7472	Participations - Région	4 000.00 €
74748	Participations - Autres communes	689.52 €
74751	GFP de Rattachement	9 630.00 €
74788	Autres organismes	3 980.00 €
748372	Dotation politique de la Ville	-260 659.00 €
75	Autres produits de gestion courante	2 700.00 €
75888	Autres produits divers de gestion courante	2 700.00 €
77	Produits exceptionnels	16 750.00 €
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	16 750.00 €
78	Reprises sur amortissements et provisions	4 757.00 €
7817	Reprises sur provisions	4 757.00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €

INVESTISSEMENT		
DEPENSES		1 946.27 €
20	Immobilisations incorporelles	-700.00 €
2031	Frais d'étude	-700.00 €
21	Immobilisations corporelles	790 736.27 €
2111	Terrains nus	54 000.00 €
2115	Terrains bâtis	720 000.00 €
21828	Autres matériels de transport	0.00 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	5 296.27 €
2188	Autres immobilisations corporelles	11 440.00 €
23	Immobilisations en cours	-788 090.00 €
2312	Agencements et aménagements de terrains	-6 710.00 €
2313	Constructions	-780 000.00 €
2315	Installations, matériels et outillages techniques	0.00 €
2316	Restauration des biens culturels et historiques	-1 380.00 €
RECETTES		-26 292.59 €
13	Subventions d'investissement	-23 198.70 €
1311	Etat - actifs amortissables	112 517.36 €
1318	Autres - actifs amortissables	3 133.52 €
1321	Etat - actifs non amortissables	45 254.58 €
1322	Région - actifs non amortissables	11 700.00 €
13241	Communes membres du GFP - actifs non amortissables	195.84 €
1328	Autres - actifs non amortissables	4 000.00 €
1347	Dotation de soutien à l'investissement local	-200 000.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	-3 093.89 €
1641	Emprunts en euros	-3 093.89 €
040	Opérations d'ordre (transfert entre section)	0.00 €
28031	Amortissements	0.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	28 238.86 €

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal approuve la
Décision Modificative n°1 du Budget Principal.

Décision du Conseil Municipal

Pour	:	34
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 05 juillet 2022